

# *Loi 27 - Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*

**Présentation sur l'avancement des travaux réglementaires des  
comités-conseils en prévention et en réparation de la  
*Commission des normes, de l'équité, de la santé  
et de la sécurité du travail (CNESST)***

**Conseil fédéral  
15 et 16 mars 2023**



# COMITÉ-CONSEIL EN RÉPARATION (3.73)

- **Travaux qui avancent très lentement**
  - Aucune raison de se presser en raison des reculs à l'horizon pour les victimes
  - La CNESST se contredit à répétition et plombe ses propres travaux
  - La délégation patronale tergiverse pour des économies de bouts de chandelle
  - Peut parfois être drôle!
- **Avancement des travaux**
  - Médicaments : virage RAMQ évité après plusieurs revirements
  - Nouvelles mesures de réadaptation avant la consolidation
    - ✓ Résister aux politiques internes CNESST cassées par le Tribunal
- **Étude de l'Université de Sherbrooke concernant les bonnes pratiques en physiothérapie et en ergothérapie**
  - Les retards de la CNESST nous avantagent



# COMITÉ-CONSEIL EN PRÉVENTION (3.82)

- **Rappel des mécanismes et de l'échéance du 6 octobre 2025**
- **Négocier sur nos bases – La CNESST impose un échéancier de six mois de négociation**
  - Retards accumulés par la CNESST en 2022
  - Phase analyse jusqu'en février 2023
  - Phase négociation à partir de février 2023
- **Enjeux préoccupants**
  - Des heures de libération suffisantes pour nos représentants en santé et en sécurité (RSS) afin de prendre en main la santé et la sécurité au travail
  - Des mécanismes pour tous et sans discrimination
  - Heures de formation du comité paritaire et du RSS
- **Avancement des travaux**
  - Règles de fonctionnement du comité de santé et sécurité (CSS)
  - Hiérarchie des mesures de prévention
  - Contenu de la formation



# PRINCIPES DE MODULATION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION

- **Au plus 3 niveaux**
- **Groupes prioritaires 1 et 2**
  - Maintien des acquis et des heures de libération de l'ancien régime
- **Groupes 3, 4, 5 et 6**
  - Accepte de moduler par niveau de risque



# DIFFÉRENTS NIVEAUX DE RISQUE

- **Niveau de risque élevé**
  - Inclure d'office les groupes 1 et 2
  - Ancien régime
- **Niveau de risque moyen**
  - Demander 75 % du niveau de risque élevé
- **Niveau de risque faible**
  - Demander 66 % du niveau de risque élevé



# FORMATION DU COMITÉ PARITAIRE ET DU RSS

- **Durée**

- 1 journée pour les membres du comité de santé et de sécurité
- 2 jours pour les représentants en santé et en sécurité

- **Délai**

- 120 jours de la désignation des représentants en santé et en sécurité et des comités de santé et de sécurité

